

Février 2026

Capacités techniques et financières du projet de parc éolien de la Plaine du Nutin
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : VIENNE (86)

Commune : SURIN

**Tome 6 du Dossier de Demande
d'Autorisation Environnementale**



Maître d'ouvrage

ENERTRAG POITOU-CHARENTES XIV
9 Mail Gay Lussac
95000 NEUVILLE-SUR-OISE

Étude réalisée et assemblée par

ENCIS Environnement
90 rue Buck Clayton
87000 LIMOGES

Historique des révisions				
Version	Établi par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	Stéphanie CHARLAT	Matthieu DAILLAND	Matthieu DAILLAND	Version finale pour dépôt du DDAE 23/02/2026
	<i>StC</i>	<i>MD</i>	<i>MD</i>	

Table des matières

1	À propos de ce document	4
1.1	Auteurs du document	4
1.2	Objet du document	4
1.3	Exclusion de responsabilité	4
1.4	Accord de confidentialité	4
2	Présentation du projet	5
2.1	Synthèse du projet	5
2.2	Description du projet et potentiel de vent	5
2.3	Structure actionnariale du projet et risque de financement	6
3	Capacités techniques du porteur de projet	7
3.1	Un acteur historique du secteur éolien	7
3.1.1	Le groupe ENERTRAG SE	7
3.1.2	ENERTRAG SE Établissement France	8
3.2	Maître d'œuvre pendant la phase de construction	9
3.3	Gestionnaire pendant la phase d'exploitation	9
4	Capacités financières du projet	11
4.1	Solidité financière du porteur de projet	11
4.2	Hypothèse de financement et modèle financier	11
4.3	Assurances et garanties financières	16
5	Annexe : Lettre d'intention	17

1 À propos de ce document

1.1 Auteurs du document

Ce document a été entièrement rédigé par ENERTRAG, puis mis en forme par ENCIS Environnement.

1.2 Objet du document

Ce document a pour objectif d'apporter les garanties nécessaires quant aux capacités techniques et financières de la société de projet ENERTRAG POITOU CHARENTES XIV SAS et du porteur de projet, le développeur, le constructeur et l'exploitant éolien ENERTRAG SE dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de La Plaine du Nutin.

1.3 Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont extraites de ressources documentaires fournies par ENERTRAG SE et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « EAG »). Bien qu'EAG mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour transmettre des informations exactes et fiables, EAG ne fait aucune déclaration, ni ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations. EAG ne saurait engager sa responsabilité du fait de leur utilisation, ni de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. L'usage de ces informations se fait ainsi aux risques et périls de tout utilisateur du présent document, auquel incombe le devoir de s'informer et de procéder lui-même à toutes vérifications et analyses complémentaires adaptées. En particulier, l'analyse financière proposée dans le présent document a été établie par EAG. Les estimations économiques et de performance présentées ont pour objet d'interpréter et d'analyser les données disponibles et ne prétendent en aucun cas être exemptes d'inexactitudes, d'erreurs (de fait ou d'interprétation) ou d'omissions. De nouvelles données ou encore une évolution des résultats/performances pourraient par ailleurs justifier une révision de ces estimations.

1.4 Accord de confidentialité

Tout destinataire de la présente note d'information s'engage à ne pas exploiter les informations qu'elle contient à d'autres fins que celle de l'étude du projet du parc éolien présenté (ci-après dénommé le « Projet »). Tout destinataire de ces données s'engage à les considérer comme strictement confidentielles et à ne pas les divulguer à des individus autres que ses directeurs, ses employés et ses conseils (en ce compris les conseils externes comptables, fiscaux et juridiques tels que les commissaires aux comptes ou les avocats), ayant strictement qualité pour connaître de telles informations confidentielles afin de mener à bien leur mission et qui sont tenus à un engagement de confidentialité identique y afférent.

Il est demandé à chaque destinataire de la présente note d'information qui ne participerait pas à l'étude du Projet de la retourner à EAG, ainsi que toutes autres informations supplémentaires en sa possession concernant le Projet. La réception et l'analyse de la présente note d'information par chaque destinataire est

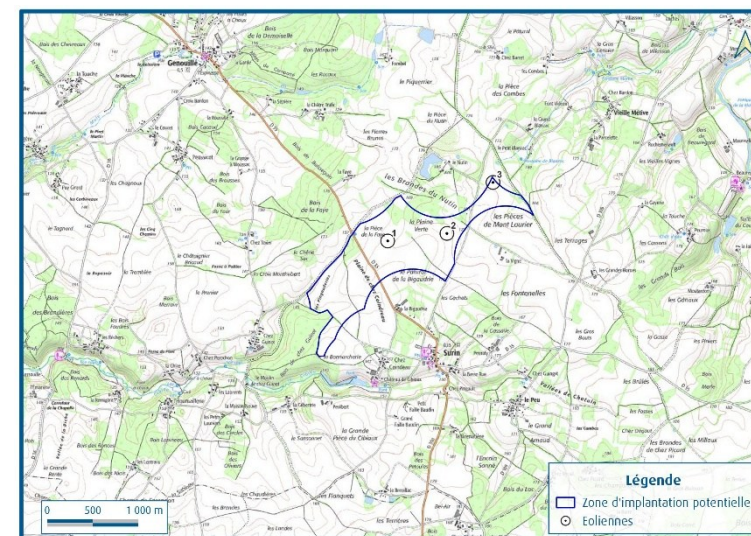
conditionnée à son accord quant à l'engagement de confidentialité. Si un destinataire n'est pas disposé à accepter cet accord de confidentialité, il doit retourner cette note d'information à EAG dans les plus brefs délais sans y apporter une quelconque modification. En conservant la présente note et les documents concernant le Projet, le destinataire accepte l'engagement de confidentialité y afférent.

2 Présentation du projet

2.1 Synthèse du projet

Description du projet	Ferme éolienne composée de 3 aérogénérateurs, d'une capacité unitaire entre 4,2 et 5,9 MW, soit une capacité totale installée comprise entre 12,6 et 17,7 MW. Les éoliennes se situeront sur la commune de Surin dans le département de Vienne (86), en Nouvelle-Aquitaine.
Calendrier du projet	Dès l'obtention de l'autorisation environnementale seront formulées une demande de tarif (suivant les dispositions du cahier des charges des appels d'offres éoliens) et une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau. Le financement sera mis en place avant le début de la phase de construction prévu actuellement pour troisième trimestre de l'année 2030. La phase de construction se déroulera sur une période d'environ 18 mois, la date de réception et de mise en service industrielle de l'ouvrage est donc planifiée pour le premier trimestre de l'année 2032.
Financement	L'apport en fonds propres sera effectué par l'intermédiaire d'un prêt subordonné consenti par le porteur de projet à la société de projet. Le financement bancaire prendra la forme d'un financement à court terme pendant la phase de construction, puis sera refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation. Le risque au cours de la phase de construction est supporté en partie par le porteur de projet. Les lignes de crédit bancaires seront contractées par la société de projet, qui supportera le risque de la phase d'exploitation (financement de projet sans recours).
Phase de construction	La société de projet en tant que maître d'ouvrage mandatera le porteur de projet comme maître d'œuvre pour la livraison d'un parc éolien clés en main.
Phase d'exploitation	Un contrat de maintenance étendu de 20 ans sera conclu entre la société de projet et ENERTRAG Energiedienst GmbH (EED), une filiale du porteur de projet. Ce contrat inclura la maintenance et la gestion technique du parc éolien, ainsi que la gestion des sinistres et des suivis environnementaux.
Modèle Financier	Le modèle financier a été établi pour une durée initiale de 30 ans à compter de la déclaration de mise en service industrielle. Une pré-étude réalisée par le porteur de projet estime un P50 productible brut annuel comprise entre 39 730 MWh et 43 035 MWh selon les turbines choisies. L'hypothèse de tarif retenu <i>via</i> le système d'appel d'offre est estimée à 88 € par MWh. Les hypothèses retenues pour les coûts opérationnels, impôts et service de la dette se basent d'une part sur les retours d'expérience du porteur de projet pour des parcs éoliens similaires et d'autre part sur des données contractuelles spécifiques au projet.

2.2 Description du projet et potentiel de vent

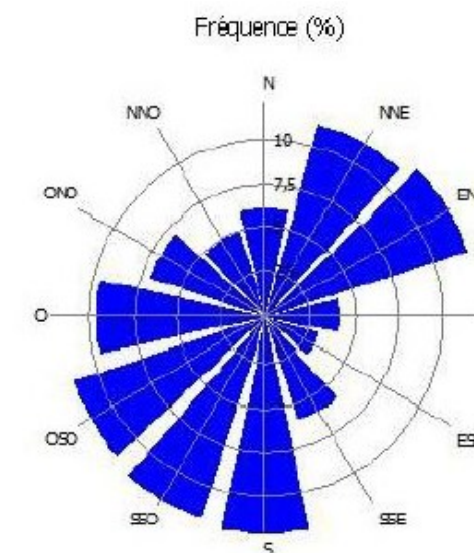


Le parc éolien de la Plaine du Nutin est situé sur le territoire de la commune de Surin (86266), dans le département de la Vienne en Nouvelle-Aquitaine. Le projet sera implanté sur un territoire principalement occupé par des parcelles de culture agricole. On note la présence de quelques boisements à distance respectable.

Les droits fonciers nécessaires à l'édification des éoliennes ont été sécurisés par la conclusion de promesses de baux avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles seront construites les éoliennes. Ces promesses seront reprises par la suite pour la conclusion de baux emphytéotiques, qui feront l'objet d'actes notariés avant le début de la phase de construction.

Afin de s'assurer des conditions de vent favorables sur la zone du projet, ENERTRAG a réalisé des mesures de vent à proximité de la zone d'étude, à l'aide d'un mât de mesure télescopique de 10 mètres de hauteur. Ces mesures ont été confortées avec des extraits de données de mâts de mesure de vent installés à proximité, dans le cadre d'autres projets éoliens de la société.

Le graphique ci-contre présente la répartition des vitesses de vent enregistrées à proximité du projet. Les calculs réalisés à partir de mesures à proximité du site conduisent à l'estimation d'un productible annuel brut (P50) compris entre 39 730 MWh et 43 035 MWh.

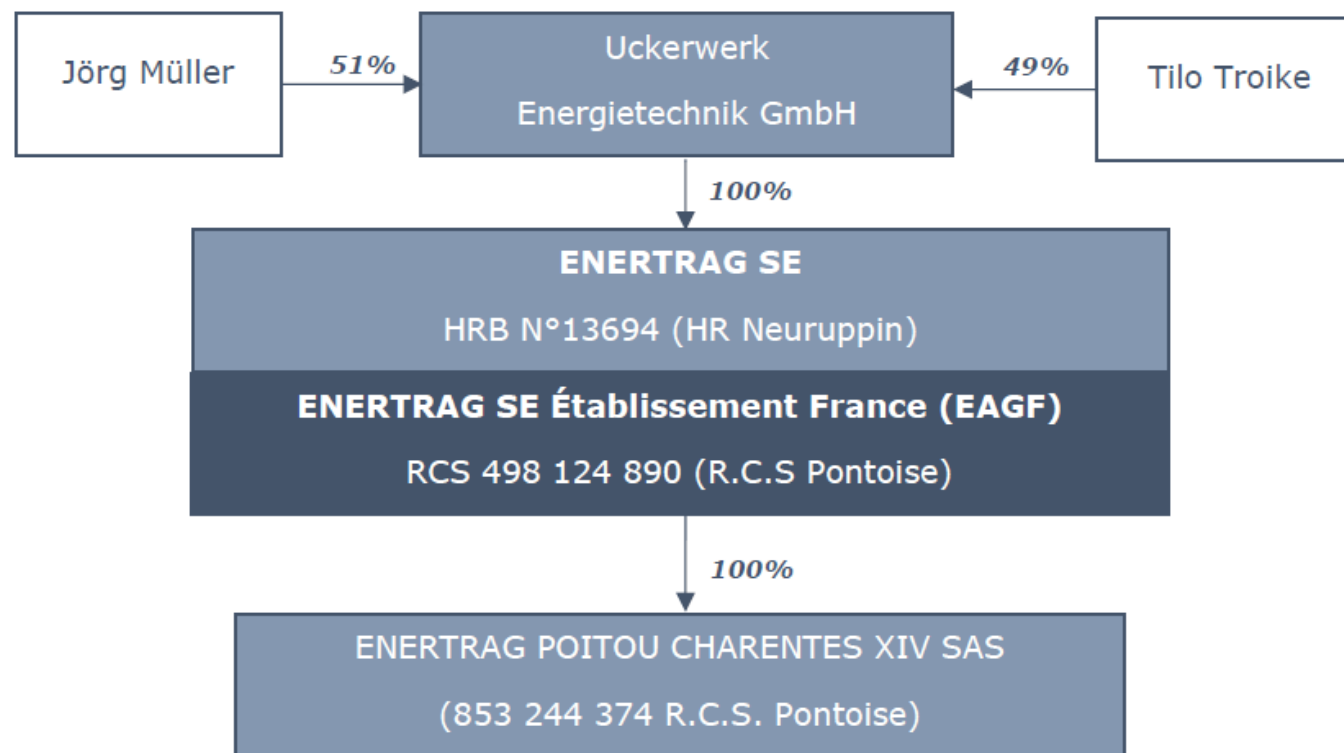


Afin de compléter les estimations de productible mentionnées précédemment, deux études de productible seront commandées auprès d'experts indépendants incluant les données du mât de mesures actuellement sur site. Les résultats obtenus incluront également les éventuelles recommandations mentionnées dans les études environnementales et autorisations administratives.

2.3 Structure actionnariale du projet et risque de financement

La société de projet **ENERTRAG POITOU CHARENTES XIV SAS** est une société par actions simplifiée au capital de 3 000 € ayant son siège social au 9, mail Gay Lussac, 95000 Neuville-sur-Oise, immatriculée le 19 août 2019, par ENERTRAG SE (anciennement dénommée ENERTRAG AG) sous le numéro 853 244 374 au R.C.S Pontoise.

L'objet social de la société est le développement de projets éoliens et/ou photovoltaïques, ainsi que l'exploitation technique et commerciale de centrales éoliennes ou solaires destinées à la production et à la vente d'électricité et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui permettant de contribuer à son développement.



L'objectif de cette structure est la mise en place d'un financement de projet sans recours dès le début de la phase d'exploitation. Pour ce faire, des lignes de financement bancaire à court terme sont contractées par la société de projet avant la phase de construction. Ces dernières sont garanties en partie par le porteur de projet qui porte le risque jusqu'à la mise en service industrielle. À compter de cette date, le financement à court terme est refinancé par des lignes de crédit bancaires à long terme. Au cours de la phase d'exploitation, le risque est porté par la société de projet.

Le parc éolien est donc indépendant des performances économiques du porteur de projet dès lors que la phase d'exploitation a débuté. À ce jour, aucune des sociétés de projet affiliées au porteur de projet n'a connu de défaillance financière.

3 Capacités techniques du porteur de projet

3.1 Un acteur historique du secteur éolien

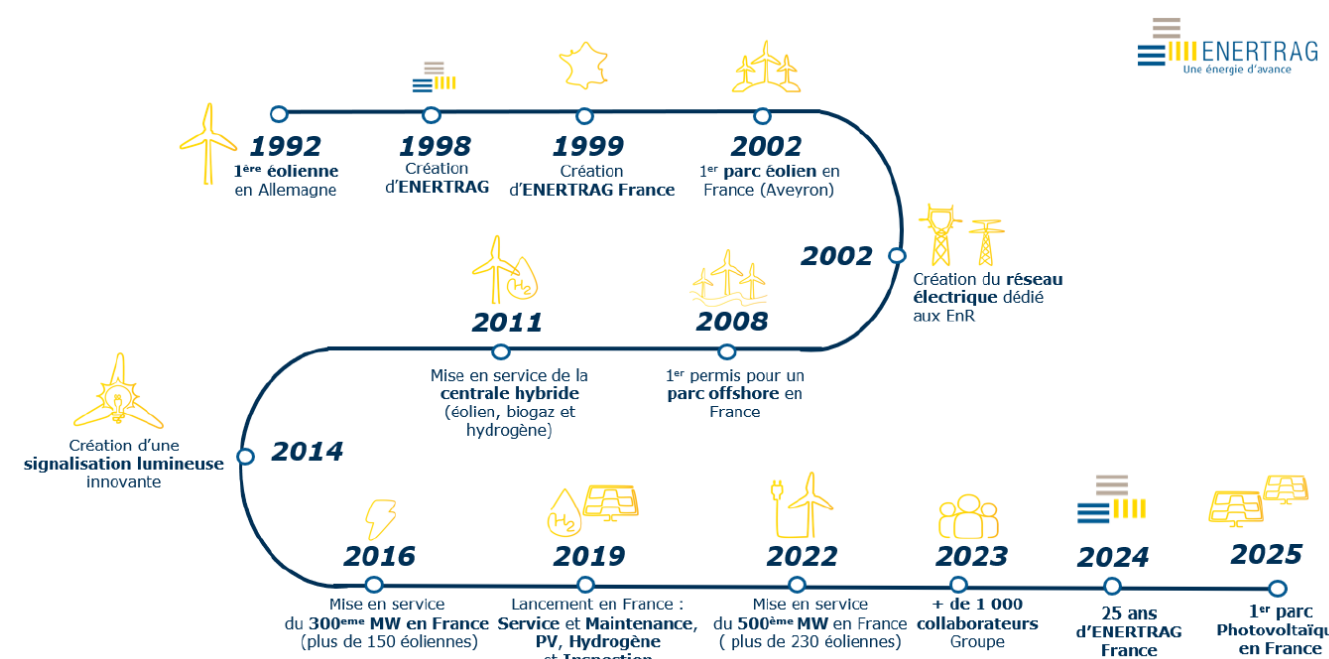
3.1.1 Le groupe ENERTRAG SE

Le groupe familial allemand ENERTRAG SE créé en 1998 à Dauerthal (Uckermark) est l'un des plus importants producteurs d'énergies renouvelables en Europe avec environ 1200 collaborateurs principalement en Allemagne et en France mais également avec des bureaux en Pologne, Espagne, Afrique du Sud, Namibie, Ghana, Jordanie, Vietnam et Uruguay. La société ENERTRAG AG, de droit allemand, s'est transformée en société européenne en janvier 2022, changeant ainsi de dénomination pour être désormais dénommée ENERTRAG SE.



ENERTRAG SE développe, finance, construit et exploite pour son compte et le compte de tiers des parcs éoliens, photovoltaïques, batteries et hydrogène, avec à ce jour près de 1 800 MW développés, construits et mis en service. Le groupe offre par ailleurs un large éventail de services d'exploitation et de maintenance ce qui permet d'assurer un suivi indépendant des parcs lors de la phase d'exploitation du projet.

Fort de ses 30 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, ENERTRAG SE a été au cœur des évolutions du secteur depuis sa création : de l'installation des premières éoliennes en Allemagne au début des années 90 en passant par le développement de son propre réseau électrique dans les années 2000 jusqu'au développement actuel de son propre système de balisage intelligent des éoliennes Darksky. Ce système permet d'activer le balisage uniquement lorsqu'un avion est en approche des éoliennes. Il est en cours de réalisation dans la région d'implantation du porteur de projet, l'Uckermark (Brandebourg). Ce projet a pour objectif de réduire les nuisances visuelles et d'améliorer l'acceptabilité locale des projets éoliens.

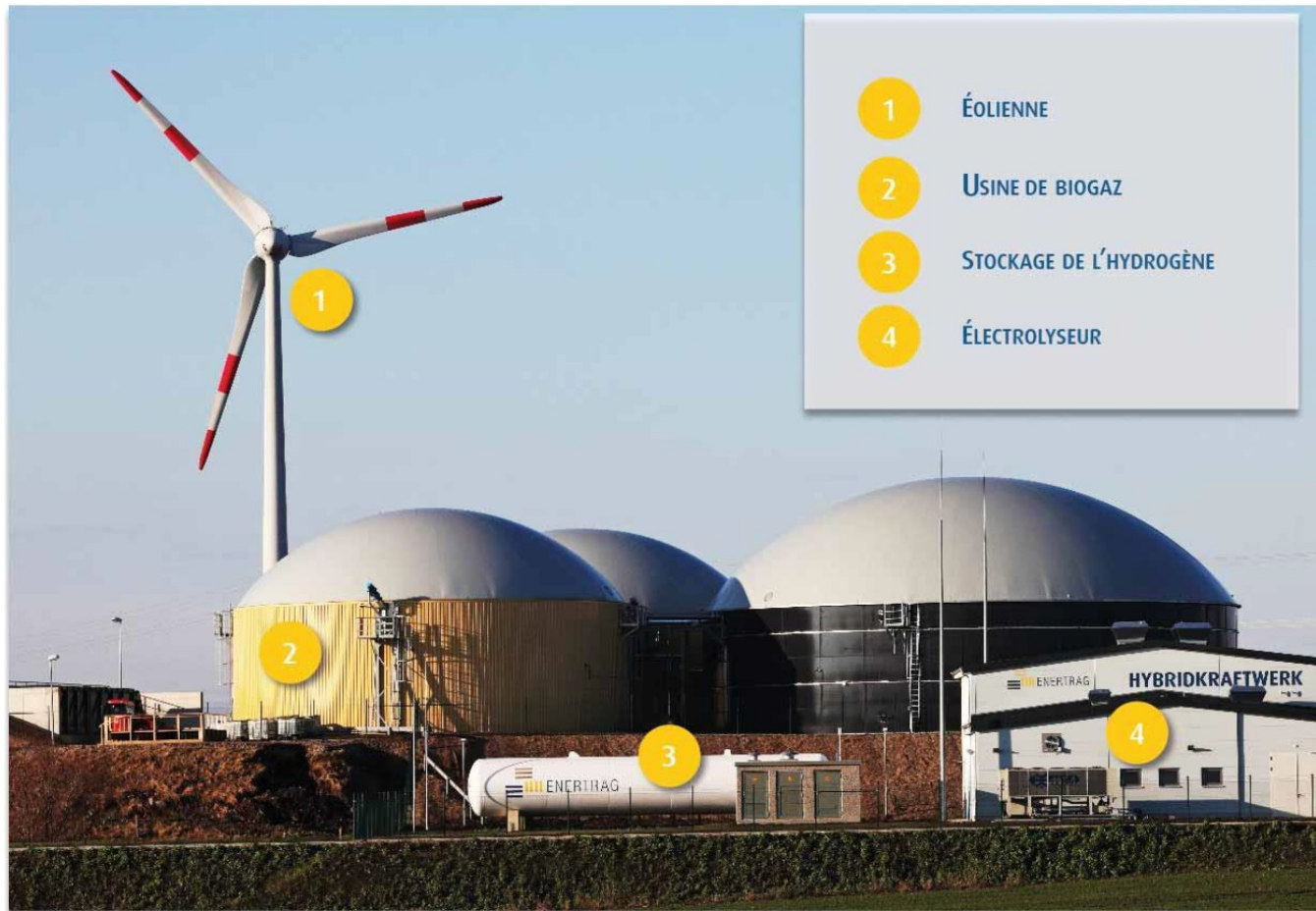


Système de valorisation de la production éolienne

En 2011, la maison mère d'ENERTRAG située au Nord de Berlin, a mis en service une centrale hybride associant des éoliennes raccordées au réseau, un système de stockage sous forme d'hydrogène et une installation de production d'électricité à base de biogaz (issu de la méthanisation de déchets agricoles).

L'objet du projet de centrale hybride est la maîtrise du couplage d'un système de stockage à une centrale éolienne raccordée au réseau, permettant à la fois la régulation de la production injectée au réseau et la production d'hydrogène issue du vent. Le système permet d'optimiser les niveaux et périodes d'injection d'électricité d'origine renouvelable sur le réseau, mais aussi de valoriser l'électricité qui ne pourrait pas être injectée au moment où elle est produite.

La centrale hybride permet de valoriser la production éolienne qui ne peut être injectée sur le réseau durant certaines périodes en la stockant sous forme d'hydrogène. Un autre volet de cette centrale précurseur est la distribution de cet hydrogène pour le transport routier, par l'intermédiaire d'un projet de station-service hydrogène en cours de planification, voisin de la centrale. Plusieurs partenariats ont été conclus, notamment avec La société Total Deutschland GmbH qui est en charge de de la distribution de l'hydrogène pour le transport des particuliers, par exemple avec le constructeur automobile BMW.



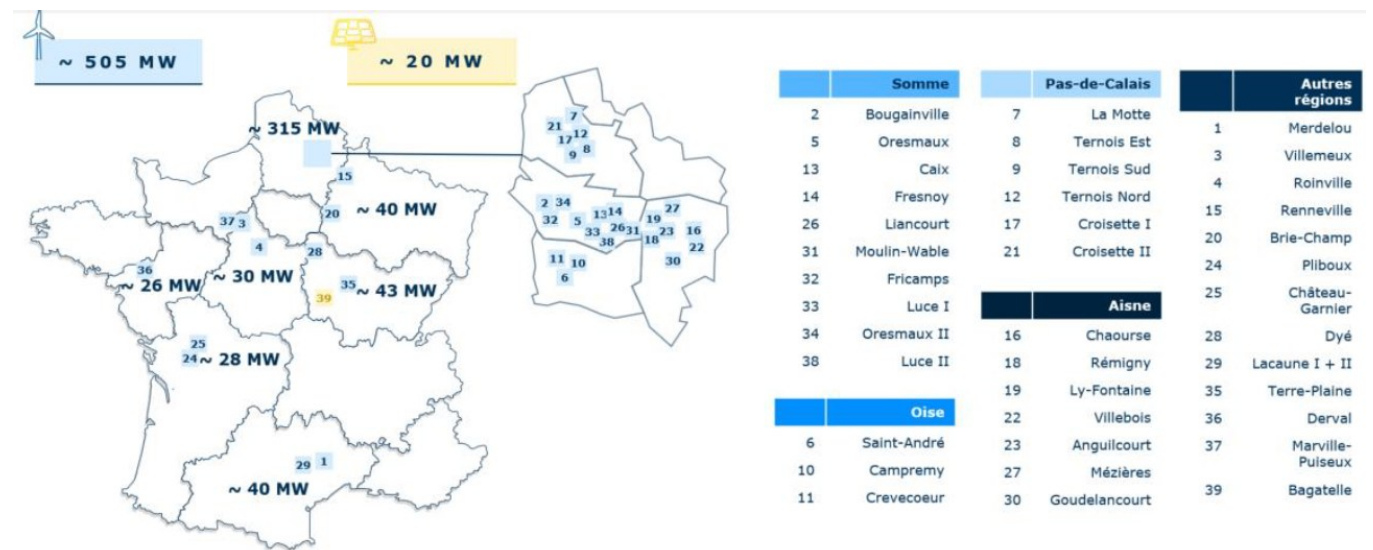
3.1.2 ENERTRAG SE Établissement France

Créée en 2002, l'établissement France d'ENERTRAG SE, basé à Neuville-sur-Oise, dans le Val d'Oise, développe des projets sur l'ensemble de l'Hexagone. L'établissement France compte désormais plus de 120 salariés.

ENERTRAG SE, au travers de son établissement France, intervient en qualité de développeur, constructeur, investisseur et exploitant, maîtrisant ainsi toutes les phases du projet, de la prospection de nouveaux sites au démantèlement.

Pour mener à bien ses missions, ENERTRAG Établissement France bénéficie d'une cellule développement répartie sur l'ensemble du territoire français, soutenue par une cellule en charge de la prospection de nouveaux sites, une cellule expertise qui élabore les dossiers techniques (étude vent, acoustique, paysagère, écologique, aéronautique) et le dimensionnement électrique de ses projets, ainsi qu'une cellule maîtrise d'ouvrage qui réalise et coordonne les actions de génie civil. Le savoir-faire accumulé par les équipes françaises et allemandes dans toutes les phases représente un référentiel technique essentiel pour mener à bien ses projets longs et complexes.

ENERTRAG SE, a mis en service son premier parc éolien français en 2002 et a depuis développé et installé plus de 505 MW sur le territoire français.



3.2 Maître d'œuvre pendant la phase de construction

ENERTRAG SE, *via* la cellule construction de son établissement France, agit en qualité de maître d'œuvre en gestion de projets (MOE) et possède les compétences nécessaires pour assurer la gestion et la coordination du chantier de construction du parc éolien, fort de ses de 30 ans d'expérience en Allemagne et plus de 25 ans en France. Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes sont réalisés par le turbinier avec ses propres équipes qualifiées. L'Établissement France d'ENERTRAG SE dispose quant à elle d'équipes techniques qui supervisent et coordonnent les travaux de génie civil, de montage des éoliennes et de raccordement électrique inter-éoliennes.

Phase de conception : dès la genèse du projet, le département construction fournit aux équipes de développement un support technique. Cette étape de conception a pour objectif de valider la faisabilité technique du projet (implantation, reconnaissance des accès, géologie, hydrologie, topographie...). Une première ébauche de plans est élaborée, en concertation avec les différentes parties prenantes.

Phase de réalisation : une fois toutes les autorisations accordées, la préparation des travaux (réalisation des plans, consultation des entreprises, etc.) et le suivi des travaux sont directement gérés par le département construction.

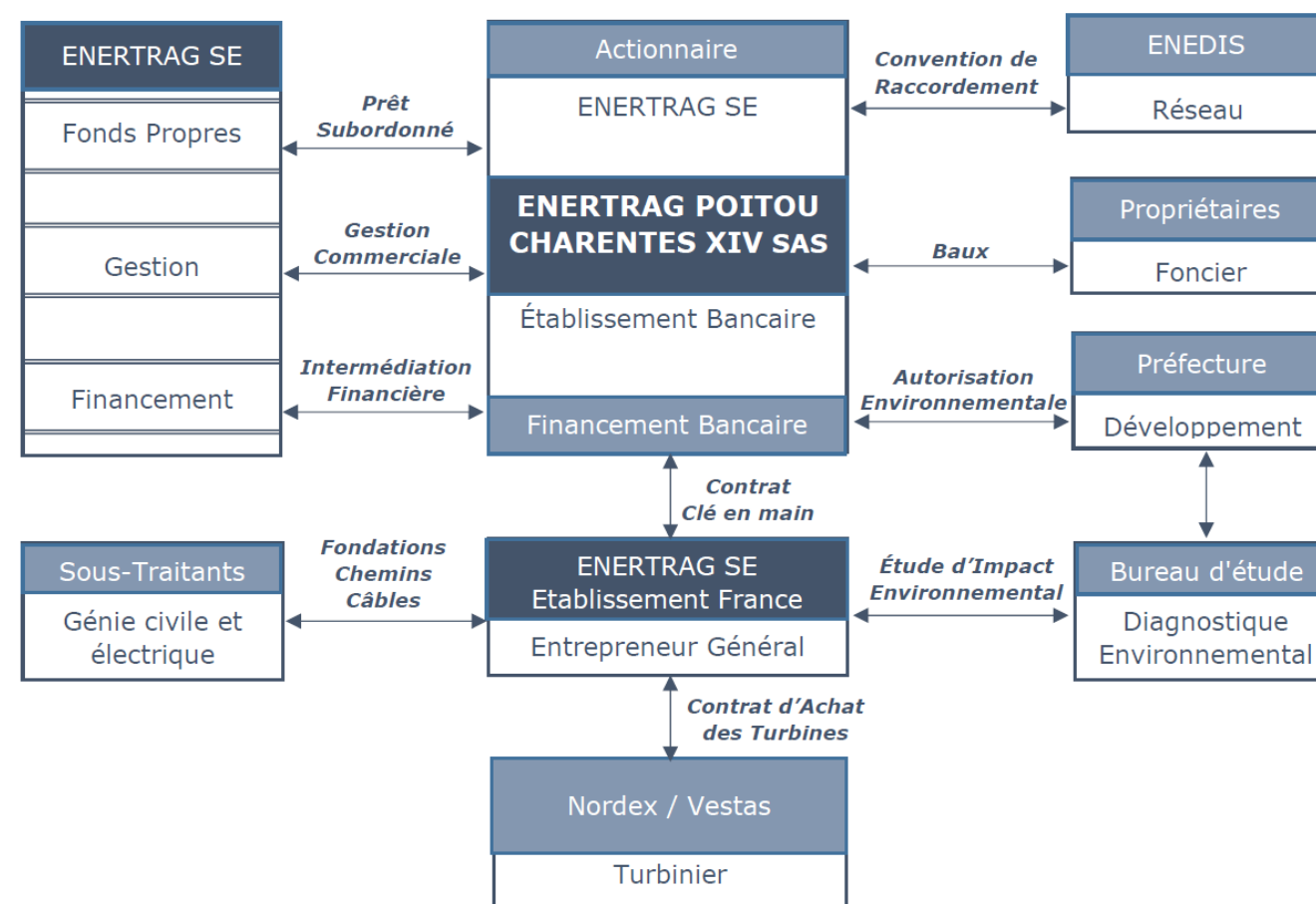
Cette proximité permet d'avoir un lien direct avec les entreprises sélectionnées, les bureaux de contrôle, les propriétaires-exploitants, mais également un circuit de décision court facilitant des décisions pragmatiques basée sur une expérience du terrain et un ancrage local.

Avant le début de l'ouverture du chantier, la société de projet conclura avec le porteur de projet un contrat de livraison et construction clés en main pour le parc éolien. La société de projet sera maître d'ouvrage du projet, le porteur de projet sera maître d'œuvre (MOE) du projet. ENERTRAG aura donc pour mission de coordonner et de superviser toute la phase de construction jusqu'à la livraison du parc éolien à la société de projet. Pour la réalisation des différents lots, la société ENERTRAG choisit prioritairement des sous-traitants locaux.

L'achèvement de l'ouvrage sera formalisé par la réception du parc éolien par la société de projet. La société de projet sera, le cas échéant, assistée par un expert indépendant. À la suite de la signature du procès-verbal de réception, la propriété du parc éolien sera transférée du porteur de projet à la société de projet.

À ce jour, le département construction d'ENERTRAG a directement conçu et installé 38 parcs éoliens en France.

Structure Contractuelle Phase de Construction



3.3 Gestionnaire pendant la phase d'exploitation

À compter de la mise en service industrielles des installations, le projet entre dans la phase d'exploitation suivie et administrée par des entités du groupe ENERTRAG.

ENERTRAG Energiedienst, filiale détenue à 100% par ENERTRAG SE, prendra en charge par l'intermédiaire d'un contrat de maintenance étendue d'une durée de 20 ans les tâches suivantes :

- la maintenance des éoliennes ;
- l'exploitation technique du parc ;
- l'entretien des infrastructures périphériques ;
- la gestion d'éventuels sinistres ;
- le suivi environnemental dans le cadre des réglementations ICPE.

Les aérogénérateurs suivent les standards de marché des principaux turbiniers, le contrat de maintenance pour les 5 ans supplémentaires peut être assuré en prolongement par une filiale du porteur de projet ou un autre acteur du marché sur cette période.

ENERTRAG Betrieb est le sous-traitant exclusif d'ENERTRAG Energiedienst en charge de l'exploitation technique des éoliennes. Grâce au logiciel de surveillance en ligne Powersystem, développé par le groupe

ENERTRAG, et son centre de contrôle actif 24h/24 et 7j/7, ENERTRAG Betrieb est en mesure de contrôler à distance l'ensemble de ses éoliennes et d'assurer ainsi une disponibilité technique accrue.

ENERTRAG Betrieb compte plus de 200 employés répartis en Allemagne sur les sites de Dauerthal (Land de Brandeburg), Edemissen (Land de Basse Saxe), Berlin et en France, à Neuville-sur-Oise. Afin d'assurer l'optimisation des résultats des parcs éoliens qu'elle exploite, ENERTRAG Betrieb a développé des outils de suivi en temps réel des éoliennes et une expertise approfondie de conseils en gestion et exploitation de parcs.

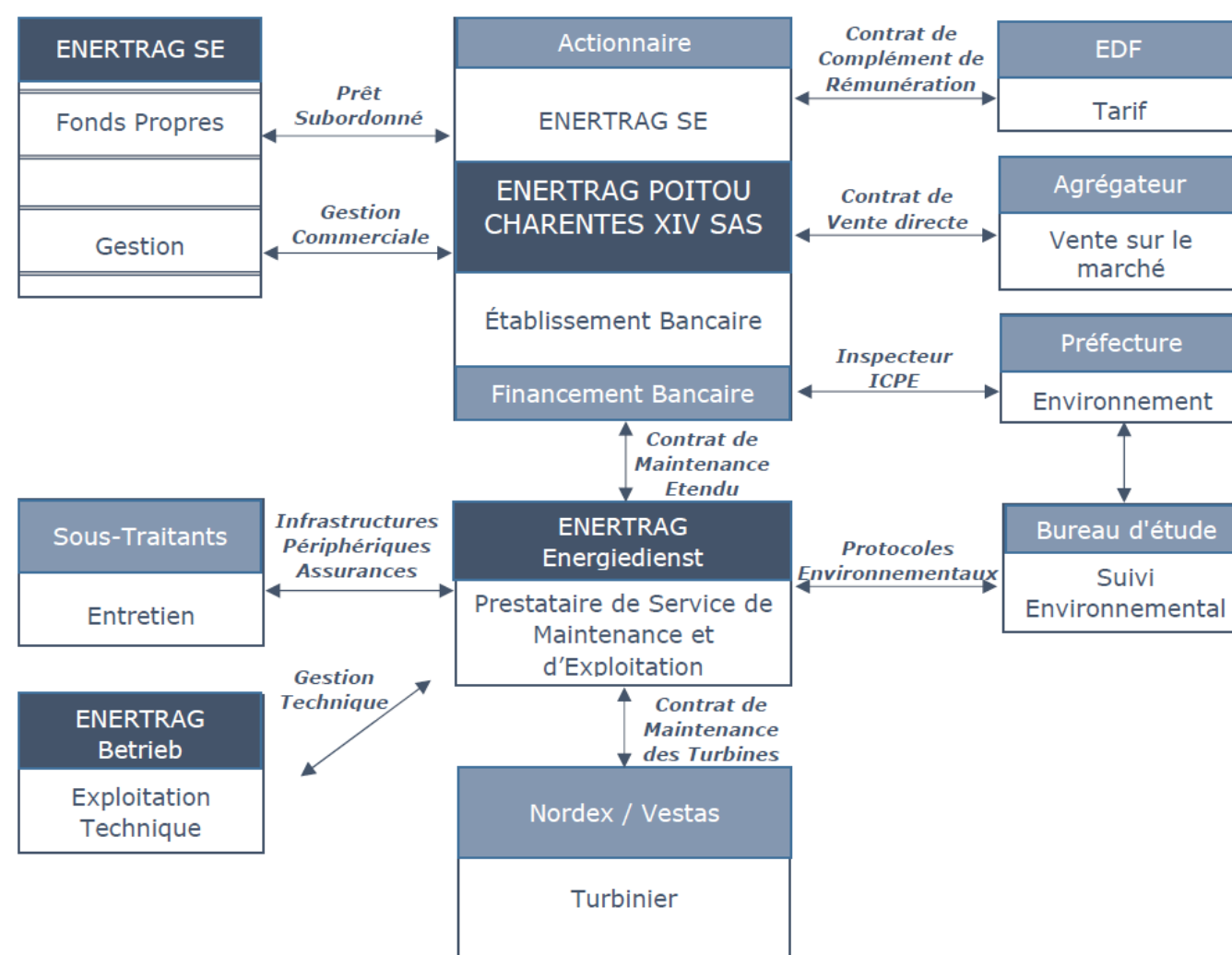
Les superviseurs des parcs éoliens, appelés « dispatcheurs », reçoivent sur leurs écrans, toutes les 10 minutes, une mise à jour de l'ensemble des télémesures de chacune des unités de production qui sont raccordées par fibre optique, par satellites, ou par le réseau de téléphonie classique. L'ensemble des paramètres nécessaires au suivi des installations est en permanence à disposition de l'exploitant : cela inclut notamment vitesse du vent, températures des composants, paramètres des vibrations, puissance électrique, présence ou non de techniciens dans les installations.

Les « dispatcheurs » reçoivent également l'ensemble des messages d'alarme potentiels qui peuvent être émis par les machines. La relève et le suivi 24h/24 de ces alarmes permettent aux « dispatcheurs » d'ENERTRAG d'optimiser la maintenance des installations, que celle-ci soit préventive ou curative.

Par ailleurs, il est possible depuis le centre de pilotage de commander l'ensemble des installations et d'agir à chaque instant sur une machine, ou un groupe de machines, notamment pour réduire la puissance de production ou pour arrêter la machine.

Enfin, la société ENERTRAG SE utilise, depuis de nombreuses années, des prévisions de production rendues possibles par les données météorologiques. Ces prévisions de production permettent de planifier dans les meilleures conditions l'entretien des installations, et donc d'exploiter de la manière la plus optimisée possible le parc de production. Ces éléments permettent de répondre à un besoin croissant des gestionnaires de réseaux électriques de réguler la puissance des installations en cas de surcharge sur le réseau.

Structure Contractuelle Phase d'exploitation



4 Capacités financières du projet

4.1 Solidité financière du porteur de projet

Lors de la phase de construction, le porteur de projet supporte le risque jusqu'à la mise en service industrielle du parc et sa réception. Il est donc important que le porteur de projet dispose d'une solidité financière suffisante afin d'assurer le bon achèvement de l'ouvrage quelque soient les difficultés rencontrées.

Comme illustré par les arrêtés de comptes audités au 31 mars 2024 et 2025, ENERTRAG SE est en mesure, le cas échéant, de financer le parc éolien exclusivement par l'intermédiaire de ses fonds propres.

Bilan ENERTRAG SE (anciennement AG)	Au 31.03.2025	Au 31.03.2024
Total Actif [en K€]	581.346,3	403.236,1
i. Actifs Immobilisé	271.996,5	226.302,2
Immobilisations Incorporelles	528	844
Immobilisations Corporelles	29.459,9	24.433,5
Immobilisations Financières	242.010,3	201.024,2
ii. Actifs Circulant	314.341,7	175.623,9
Stocks	66.407,3	37.793,8
Créances clients	135.714,3	86.021,9
Trésorerie	103.079,9	51.808,1
iii. Comptes de régularisation	4.148,2	1.309,1
Total Passif [en K€]	581.346,3	403.236,1
i. Capitaux Propres	314.341,7	289.738,9
Capital souscrit	5.800,0	5.800,0
Réserve de capital	1.693,6	1.693,6
Réserves réglementées	580,0	580,0
Bénéfice inscrit au bilan	306.268,1	281.665,3
ii. Subventions et aides	1.641,1	941,4
ii. Provisions	20.398,4	17.265,3
iii. Dettes	226.090,2	81.349,4
Emprunts obligataires et bancaires	186.240,7	62.126,8
Dettes fournisseurs, filiales et autres	39.849,4	19.222,6
iv. Impôts différés	18.870,2	13.936,0
Compte de Résultat ENERTRAG SE (en KEUR)	31.03.2025	31.03.2024
Chiffre d'affaires	181.547,84	113.988,41
Variation de stock	28.892,40	6.132,80
Autres revenus d'entreprise	16.947,88	23.034,96
Charges de matériel	-101.103,70	-91.814,31
Charges de personnel	-60.238,63	-47.892,19
Autres charges & recettes	-41.335,43	15.669,97
Résultat avant impôt	24.710,37	19.119,63
Impôts sur les bénéfices	7.705,50	6.242,90
Autres impôts	-107,6	-68,9
Résultat Net	24.602,70	19.050,80

Le groupe ENERTRAG est également en capacité de lever des capitaux auprès d'investisseurs particuliers, ces levées de fonds se font sous forme de fonds dédiés ou d'émissions obligataires.

Les émissions obligataires sont effectuées par ENERTRAG SE. Dans le passé, les émissions étaient également réalisées par ENERTRAG EnergieZins ; cette société a depuis été fusionnée avec ENERTRAG SE. Les fonds obligataires collectés par ENERTRAG sont destinés au financement de la croissance du Groupe et à des investissements à long terme dans des projets en phase d'exploitation. Une partie de ces obligations est échangeable sur la bourse de Düsseldorf.

Grâce à cette offre étendue de placements financiers, le Groupe ENERTRAG permet à des investisseurs particuliers de participer activement à la transition énergétique depuis plus de 18 ans.

	ENERTRAG
Emissions obligataires	21
Montant émis	140,3 M€
Montant remboursé	74,4 M€
Montant en-cours	65,9 M€
Investisseurs	> 4.150

Par une lettre en date du 14/08/2025, ENERTRAG SE a signé une lettre de soutien financier au profit de la Société de Projet (Annexe).

4.2 Hypothèse de financement et modèle financier

La part de fonds propres dans l'investissement à réaliser a été fixée à 15%. Cet apport sera effectué en fonction des besoins de capitaux de la société de projet et au plus tard en intégralité avant le premier déboursement de fonds bancaires.

La phase de construction sera par la suite financée par un emprunt bancaire à court terme (prêt relais) puis refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation.

Le financement bancaire a été dimensionné de façon à maintenir un ratio de couverture du service de la dette moyen supérieur à 115 % dans le scénario de production retenu (P90). Cette hypothèse permet de protéger la société de projet contre les aléas du vent.

Le niveau des taux d'intérêts utilisé pour le modèle financier est bien supérieur au niveau actuel, étant donné l'incertitude portant sur le développement de la courbe des taux sur une période de 5 à 6 ans. Les estimations pour les coûts opérationnels proviennent de données contractuelles et retours d'expériences issus des derniers projets réalisés.

Les institutions financières apprécient ce type de projet par leur stabilité et leur côté peu risqué facilitant le verdissement de leur portefeuille de crédit.

Projet de parc éolien de La Plaine du Nutin
Demande d'autorisation environnementale

Variante minimisante : 3xV150 / 4200 / 105 H.H.

Projet Plaine de Nutin		P(50) 12,6 MW 3x Vestas V150/150/4200/105.00																				
Tous les chiffres en TEUR		Year	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
		IB-Datum																				
Début de période		Date	Feb/2032	Feb/2032	Jan/2033	Jan/2034	Jan/2035	Jan/2036	Jan/2037	Jan/2038	Jan/2039	Jan/2040	Jan/2041	Jan/2042	Jan/2043	Jan/2044	Jan/2045	Jan/2046	Jan/2047	Jan/2048	Jan/2049	
Fin de période		Date	Feb/2032	Dec/2032	Dec/2033	Dec/2034	Dec/2035	Dec/2036	Dec/2037	Dec/2038	Dec/2039	Dec/2040	Dec/2041	Dec/2042	Dec/2043	Dec/2044	Dec/2045	Dec/2046	Dec/2047	Dec/2048	Dec/2049	
Prévisions de trésorerie																						
Pondération de période	Pour cent		92%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Production nette de pertes de sillage	MWh au		34.295	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	
Production nette	MWh au		26.234	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	
Heures Pleines de Production	heures		2.082	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	
Prix de marché	Currency/MWh		56,26	57,64	59,89	62,36	65,21	67,19	67,14	68,53	69,41	72,78	75,15	76,70	78,21	77,44	79,99	80,99	81,32	81,52	81,52	
Rémunération de l'énergie	Currency/MWh		91	92	92	93	93	94	95	95	96	96	97	97	98	99	99	100	100	100	101	
Total des revenus			0	2.395	2.627	2.643	2.658	2.674	2.690	2.707	2.723	2.739	2.756	2.772	2.789	2.805	2.822	2.839	2.856	2.873	2.891	
Exploitation et maintenance			(239)	(263)	(264)	(266)	(267)	(269)	(271)	(272)	(274)	(276)	(277)	(279)	(281)	(282)	(284)	(286)	(287)	(289)	(289)	
Gestion technique			(51)	(56)	(73)	(58)	(59)	(60)	(61)	(62)	(63)	(64)	(65)	(66)	(67)	(68)	(70)	(71)	(72)	(73)	(73)	
Loyers			(41)	(45)	(46)	(46)	(46)	(46)	(47)	(47)	(47)	(48)	(48)	(48)	(48)	(49)	(49)	(49)	(50)	(50)	(50)	
Gestion commerciale			(8)	(9)	(9)	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(12)	(12)	(12)	(12)	(13)	(13)	
Accès au réseau			(9)	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)	(11)	(11)	(11)	(11)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(13)	(13)	(13)	(13)	
Auditeurs statutaires			(7)	(7)	(7)	(7)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(9)	(9)	(9)	(9)	(9)	(9)	(10)	(10)	(10)	
Coûts d'agrégation			(66)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	
Autres coûts			(6)	(70)	(60)	(60)	-	-	-	-	-	-	(67)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Coût caution de démantèlement			(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	
Constitution réserve de démantèlement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(119)	
Total des coûts d'exploitation			0	(430)	(535)	(544)	(531)	(475)	(478)	(481)	(485)	(488)	(492)	(562)	(499)	(503)	(506)	(510)	(514)	(518)	(640)	
Valeur ajoutée			(25.474)	1.964	2.092	2.099	2.127	2.200	2.212	2.225	2.238	2.251	2.264	2.210	2.290	2.303	2.316	2.329	2.342	2.355	2.250	
CET			(10)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	
IFER			(107)	(109)	(112)	(114)	(116)	(118)	(121)	(123)	(126)	(128)	(131)	(133)	(136)	(139)	(142)	(144)	(147)	(150)	(150)	
Taxe foncière			(5)	(5)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	
Provisions pour démantèlement			(18)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	(20)	
Amortissement			(2.586)	(2.531)	(2.246)	(1.993)	(1.769)	(1.570)	(1.393)	(1.237)	(1.097)	(974)	(864)	(767)	(749)	(749)	(749)	(749)	(749)	(749)	(749)	
Résultat de l'exercice			(1.542)	(1.415)	(1.112)	(812)	(494)	(258)	(43)	154	334	501	588	795	862	911	962	1.015	1.092	1.151	1.151	
Résultat de l'exercice inclus report des pertes à nouveau			(1.542)	(2.957)	(4.069)	(4.881)	(5.374)	(5.632)	(5.675)	(5.521)	(5.186)	(4.686)	(4.098)	(3.303)	(2.441)	(1.530)	(568)	447	1.092	1.151	1.151	
Total de l'impôt à payer			(122)	(125)	(135)	(137)	(139)	(142)	(144)	(147)	(149)	(152)	(154)	(157)	(159)	(162)	(165)	(279)	(443)	(461)	(461)	
Flux de trésorerie net disponible (FCF)			(25.474)	1.843	1.967	1.964	1.990	2.060	2.071	2.081	2.091	2.102	2.112	2.056	2.133	2.143	2.154	2.164	2.063	1.912	1.789	
CADS			(25.474)	1.843	1.967	1.964	1.990	2.060	2.071	2.081	2.091	2.102	2.112	2.056	2.133	2.143	2.154	2.164	2.063	1.912	1.789	
Charges d'intérêts bancaires			(760)	(809)	(788)	(766)	(743)	(716)	(688)	(658)	(627)	(595)	(561)	(528)	(491)	(452)	(411)	(368)	(323)	(276)	(276)	
Remboursement dette bancaire			20.500	(496)	(520)	(536)	(578)	(660)	(694)	(728)	(765)	(802)	(841)	(823)	(921)	(965)	(1.011)	(1.058)	(1.108)	(1.159)	(1.109)	
Service de la dette bancaire			20.500	(1.256)	(1.329)	(1.324)	(1.344)	(1.403)	(1.410)	(1.416)	(1.423)	(1.429)	(1.436)	(1.384)	(1.449)	(1.456)	(1.463)	(1.469)	(1.476)	(1.482)	(1.385)	
DS.Volume.max.d'installation			(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	(695)	
Frais.d'installation.de.DS.			(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	
Ratios			v.DSCR Min.DSCR																			
Ratio de couverture du service de la dette			144%	117%	147%	148%	148%	148%	147%	147%	147%	147%	147%	147%	149%	147%	147%	147%	147%	140%	129%	129%

Projet de parc éolien de La Plaine du Nutin

Demande d'autorisation environnementale

Projet Plaine de Nutin		P(50) 12,6 MW																
Tous les chiffres en TEUR		Year	0	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	somme	en %
		IB-Datum															Rate	
Début de période	Date	Feb/2032	Jan/2050	Jan/2051	Jan/2052	Jan/2053	Jan/2054	Jan/2055	Jan/2056	Jan/2057	Jan/2058	Jan/2059	Jan/2060	Jan/2061	Jan/2062			
Fin de période	Date	Feb/2032	Dec/2050	Dec/2051	Dec/2052	Dec/2053	Dec/2054	Dec/2055	Dec/2056	Dec/2057	Dec/2058	Dec/2059	Dec/2060	Dec/2061	Dec/2062			
Prévisions de trésorerie																		
Pondération de période	Pour cent		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	8%		
Production nette de pertes de sillage	MWh au		37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	37.412	3.118			
Production nette	MWh au		28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	28.618	2.385	858.554		
Heures Pleines de Production	heures		2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	2.271	189			
Prix de marché	Currency/MWh		79,37	82,70	84,49	85,77	89,70	90,99	90,99	90,99	90,99	90,99	90,99	90,99	90,99			
Rémunération de l'énergie	Currency/MWh		102	102	86	86	90	91	91	91	91	91	91	91	91			
Total des revenus		0	2.908	2.925	2.462	2.455	2.567	2.604	2.604	2.604	2.604	2.604	2.604	2.604	217	81.021	94,56	
Exploitation et maintenance			(291)	(293)	(246)	(245)	(257)	(260)	(260)	(260)	(260)	(260)	(260)	(260)	(22)	(8.102)	-9	
Gestion technique			(74)	(75)	(74)	(75)	(77)	(79)	(80)	(81)	(83)	(84)	(85)	(87)	(7)	(2.123)	-2	
Loyers			(50)	(51)	(51)	(51)	(51)	(52)	(52)	(52)	(53)	(53)	(53)	(54)	(4)	(1.478)	-2	
Gestion commerciale			(13)	(13)	(13)	(14)	(14)	(14)	(14)	(15)	(15)	(15)	(16)	(16)	(1)	(366)	0	
Accès au réseau			(13)	(14)	(14)	(14)	(15)	(15)	(15)	(16)	(16)	(16)	(16)	(17)	(1)	(384)	0	
Auditeurs statutaires			(10)	(10)	(10)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(12)	(12)	(12)	(12)	(13)	(297)	0	
Coûts d'agrégation			(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(72)	(6)	(2.146)	-3	
Autres coûts			-	-	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(271)	-1	
Coût caution de démantèlement			(1)	(0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(42)	0	
Constitution réserve de démantèlement			(130)	(130)	(11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(390)	0	
Total des coûts d'exploitation		0	(654)	(657)	(499)	(482)	(497)	(503)	(505)	(508)	(510)	(513)	(515)	(518)	(56)	(15.608)	-18,01	
Valeur ajoutée		(25.474)	2.254	2.268	1.963	1.972	2.070	2.101	2.099	2.097	2.094	2.092	2.089	2.086	161	65.414	76,55	
CET			(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(1)	(329)		
IFER			(153)	(156)	(159)	(163)	(166)	(169)	(173)	(176)	(180)	(183)	(187)	(190)	(191)	(4.542)		
Taxe foncière			(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(1)	(357)		
Provisions pour démantèlement			(20)	(20)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(388)		
Amortissement			(749)	(749)	(62)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25.080)		
Résultat de l'exercice			-	1.207	1.265	1.593	1.692	1.830	1.905	1.903	1.897	1.891	1.885	1.879	(31)	23.479		
Résultat de l'exercice inclus report des pertes à nouveau			-	1.207	1.265	1.593	1.692	1.830	1.905	1.903	1.897	1.891	1.885	1.879	(31)	(34.581)		
Total de l'impôt à payer			-	(478)	(496)	(581)	(609)	(647)	(669)	(672)	(674)	(676)	(678)	(680)	(193)	(11.106)	-9,40	
Flux de trésorerie net disponible (FCF)		(25.474)	1.775	1.772	1.382	1.363	1.424	1.433	1.427	1.423	1.418	1.414	1.409	1.404	(31)	54.308	67,16	
CADS		(25.474)	1.775	1.772	1.382	1.363	1.424	1.433	1.427	1.423	1.418	1.414	1.409	1.404	(31)	54.308	67,16	
Charges d'intérêts bancaires			(231)	(185)	(136)	(94)	(51)	(4)	-	-	-	-	-	-	-	(11.259)	-17,97	
Remboursement dette bancaire			20.500	(1.152)	(1.205)	(1.036)	(1.073)	(1.169)	(91)	-	-	-	-	-	-	(20.500)	-25,26	
Service de la dette bancaire		20.500	(1.383)	(1.390)	(1.172)	(1.167)	(1.220)	(95)	-	-	-	-	-	-	-	(31.759)	-43,23	
DS.Volume.max.d'installation			(695)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Frais.d'installation.de.DS.			(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	(53)	-0,08	
Ratios	v.DSCR Min.DSCR																	
Ratio de couverture du service de la dette		144%	117%	128%	128%	118%	117%	117%	1513%	n/n	n/n	n/n	n/n	n/n	n/n			

Projet de parc éolien de La Plaine du Nutin
Demande d'autorisation environnementale

Variante maximisante : 3xN149 / 5900 / 105 H.H.

Projet Plaine de Nutin		P(50)	3x Nordex N149/149/5900/105.00																
Tous les chiffres en TEUR		Year	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
		IB-Datum																	
Début de période	Date	Feb/2032	Feb/2032	Jan/2033	Jan/2034	Jan/2035	Jan/2036	Jan/2037	Jan/2038	Jan/2039	Jan/2040	Jan/2041	Jan/2042	Jan/2043	Jan/2044	Jan/2045	Jan/2046	Jan/2047	
Fin de période	Date	Feb/2032	Dec/2032	Dec/2033	Dec/2034	Dec/2035	Dec/2036	Dec/2037	Dec/2038	Dec/2039	Dec/2040	Dec/2041	Dec/2042	Dec/2043	Dec/2044	Dec/2045	Dec/2046	Dec/2047	
Prévisions de trésorerie																			
Pondération de période	Pour cent		92%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Production nette de pertes de sillage	MWh au		36.919	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276	40.276
Production nette	MWh au		28.328	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904	30.904
Heures Pleines de Production	heures		1.600	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746	1.746
Prix de marché	Currency/MWh		56,26	57,64	59,89	62,36	65,21	67,19	67,14	68,53	69,41	72,78	75,15	76,70	78,21	77,44	79,99	80,99	
Rémunération de l'énergie	Currency/MWh		91	92	92	93	93	94	95	95	96	96	97	97	98	99	99	100	
Total des revenus		0	2.586	2.837	2.854	2.871	2.888	2.905	2.923	2.940	2.958	2.976	2.993	3.011	3.029	3.048	3.066	3.084	
Exploitation et maintenance			(259)	(284)	(285)	(287)	(289)	(291)	(292)	(294)	(296)	(298)	(299)	(301)	(303)	(305)	(307)	(308)	
Gestion technique			(52)	(57)	(74)	(59)	(60)	(61)	(62)	(63)	(64)	(65)	(66)	(67)	(68)	(70)	(71)	(72)	
Loyers			(58)	(63)	(64)	(64)	(64)	(65)	(65)	(66)	(66)	(66)	(67)	(67)	(68)	(68)	(68)	(69)	
Gestion commerciale			(8)	(9)	(9)	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(12)	(12)	(12)	
Accès au réseau			(12)	(14)	(14)	(14)	(14)	(15)	(15)	(15)	(16)	(16)	(16)	(17)	(17)	(17)	(18)	(18)	
Auditeurs statutaires			(7)	(7)	(7)	(7)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(9)	(9)	(9)	(9)	(9)	(9)	(9)	
Coûts d'agrégation			(71)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	(77)	
Autres coûts			(6)	(70)	(60)	(60)	-	-	-	-	-	-	(67)	-	-	-	-	-	
Coût caution de démantèlement			(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	
Constitution réserve de démantèlement			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des coûts d'exploitation		0	(476)	(585)	(594)	(582)	(526)	(530)	(533)	(537)	(541)	(545)	(616)	(553)	(557)	(561)	(565)	(569)	
Valeur ajoutée		(26.260)	2.110	2.252	2.259	2.289	2.362	2.376	2.389	2.403	2.417	2.431	2.378	2.459	2.473	2.487	2.501	2.515	
CET			(10)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)	
IFER			(151)	(154)	(157)	(160)	(163)	(166)	(170)	(173)	(177)	(180)	(184)	(187)	(191)	(195)	(199)	(203)	
Taxe foncière			(5)	(5)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	(12)	
Provisions pour démantèlement			(24)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	
Amortissement			(2.666)	(2.608)	(2.315)	(2.054)	(1.823)	(1.618)	(1.436)	(1.275)	(1.131)	(1.004)	(891)	(791)	(772)	(772)	(772)	(772)	
Résultat de l'exercice			(1.560)	(1.421)	(1.108)	(798)	(472)	(228)	(6)	197	383	555	647	860	928	980	1.033	1.088	
Résultat de l'exercice inclus report des pertes à			(1.560)	(2.981)	(4.089)	(4.886)	(5.358)	(5.586)	(5.592)	(5.395)	(5.011)	(4.456)	(3.809)	(2.949)	(2.020)	(1.041)	(8)	1.064	
Total de l'impôt à payer			(165)	(170)	(180)	(183)	(186)	(190)	(193)	(196)	(200)	(203)	(207)	(211)	(214)	(218)	(226)	(492)	
Flux de trésorerie net disponible (FCF)		(26.260)	1.944	2.082	2.079	2.105	2.176	2.186	2.196	2.207	2.217	2.227	2.171	2.248	2.258	2.269	2.275	2.023	
CADS		(26.260)	1.944	2.082	2.079	2.105	2.176	2.186	2.196	2.207	2.217	2.227	2.171	2.248	2.258	2.269	2.275	2.023	
Charges d'intérêts bancaires			(793)	(844)	(822)	(799)	(774)	(746)	(716)	(685)	(652)	(618)	(582)	(547)	(508)	(467)	(424)	(379)	
Remboursement dette bancaire			21.410	(521)	(554)	(572)	(615)	(698)	(733)	(769)	(806)	(845)	(886)	(970)	(1.015)	(1.062)	(1.112)	(1.163)	
Service de la dette bancaire		21.410	(1.314)	(1.398)	(1.394)	(1.414)	(1.472)	(1.479)	(1.485)	(1.491)	(1.497)	(1.504)	(1.452)	(1.517)	(1.523)	(1.529)	(1.536)	(1.542)	
DS.Volume.max.d'installation			(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	(725)	
Frais.d'installation.de.DS.			(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	
Encaisse après la facilité de DS.			(4.850)	627	681	682	689	701	704	708	713	717	720	715	728	732	737	736	478
Ratios	Av.DSCR	Min.DSCR																	
Ratio de couverture du service de la		145%	118%	148%	149%	149%	149%	148%	148%	148%	148%	148%	148%	149%	148%	148%	148%	148%	131%

4.3 Assurances et garanties financières

Pour l'ensemble des projets réalisés par ENERTRAG SE, le courtier en assurance « Marsh Risk Consultants » est mandaté afin de conduire une analyse des risques liés au projet. Les recommandations formulées dans cette analyse sont suivies et appliquées pour chaque projet porté par ENERTRAG SE. Les polices d'assurance sont souscrites auprès de compagnies de premier rang telles que HDI, AXA ou bien encore Allianz.

La couverture globale comprend notamment :

- Assurance transport et montage ;
- Assurance décennale ;
- Assurance tous risques chantier ;
- Assurance bris de machines ;
- Assurance machines / perte de recettes ;
- Assurance responsabilité civile maître d'Ouvrage ;
- Assurance responsabilité civile phase d'exploitation.

Conformément à la législation en vigueur, les assurances incluent les couvertures liées aux actes de terrorisme et catastrophes naturelles (GAREAT et CATNat).

Le porteur de projet mettra également en place une garantie financière d'un montant de 30 000 € par MW conformément à la réglementation en vigueur portant sur la procédure d'obtention du tarif via le système d'appel d'offre. Cette garantie financière sera consentie jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage ou pour une durée usuelle de 42 mois.

Les éoliennes étant soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la constitution de garantie financière pour le démantèlement de l'installation est une obligation légale. La société de projet souscrira donc une caution environnementale auprès d'un assureur pour le montant prévu par la loi, soit 75 000 euros par éolienne d'une puissance unitaire de 2 MW + 25 000 euros par MW supplémentaire, soit entre 130 000 euros et 172 500 euros par éolienne selon le modèle ou entre 390 000 euros et 517 500 euros pour 3 éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 4,2 MW et 5,9 MW, actualisé avant la mise en service industrielle de l'installation et chaque année conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié successivement par l'arrêté du 22 juin 2020, l'arrêté du 10 décembre 2021 et l'arrêté du 11 juillet 2023. Actuellement l'ensemble des parcs en exploitation ont souscrit des cautions environnementales auprès des assureurs Atradius, QBE et Balcia.

5 Annexe : Lettre d'intention

DocuSign Envelope ID: 2DBD82E0-8B36-46E7-A2CC-27907DFD3EC2



ENERTRAG SE
Établissement France
9, mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise

Préfecture de la Vienne
7 Place Aristide Briand
CS 30589
8601 POITTIERS

Date

Veuillez citer notre référence dans toute correspondance

jeudi 14 août 2025

FR PC PN

Objet

Contact

Lettre d'intention
Projet Éolien de La Plaine du Nutin

Brithany CAPA PAZ
Brithany.capa-paz@enertrag.com

Monsieur le Préfet,

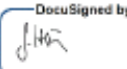
Notre société **ENERTRAG SE**, société européenne dont le siège social est situé Gut Dauerthal, D-17291 Dauerthal (Allemagne), immatriculée au registre du commerce de Neuruppin sous le numéro HRB N°13694, prise en son établissement France immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 498 124 890, représentée par Messieurs Gunar HERING et Simon HAGEDORN en leurs qualités respectives de Président et de membre du Directoire (*Mitglieder des Vorstands*) dûment habilités,

Agissant en qualité d'associé unique propriétaire des 3000 actions de la société **ENERTRAG POITOU CHARENTES XIV**, société par actions simplifiée au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé 9 mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 853 244 374, ci-après la « Société de projet »,

S'engage, tant qu'elle en sera actionnaire, à fournir un soutien financier à la Société de projet et à veiller à ce que la gestion et la situation financière de sa filiale lui permettent de faire face à ses obligations financières, et plus généralement de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

La présente lettre d'intention demeurera en vigueur jusqu'à la date de mise en service du parc.


Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

DocuSigned by:

74580EB08C25464...
Gunar HERING
Président du Directoire
ENERTRAG SE

DocuSigned by:

2151C852ECAF4AF...
Simon HAGEDORN
Membre du Directoire
ENERTRAG SE


ENERTRAG SE
Etablissement France
9, mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise
SIREN: 498 124 890 RCS Pontoise


Tel. +33 1 30 30 60 09
Fax +33 1 30 30 32 37


contact-france@enertrag.com


www.enertrag.com

n°TVA intracommunautaire: FR54 498 124 890
CC Entreprise Europe | IBAN: FR76 3008 7330 8500 0201 7680 138 | BIC: CMCYFRPP